

**LE CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PUY-DE-DÔME**

**INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration**

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le 31 janvier à 14 h 00,

le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réuni, en **session ordinaire**, au siège, 7 rue Condorcet à Clermont-Ferrand sous la présidence de Tony BERNARD, Président.

Date de convocation : le 20 janvier 2023

Secrétaire de séance : Nadine BOUTONNET

Conseillers en exercice : 29

présents : 12

représentés et votants : 23

Membres titulaires présents :

- **en présentiel** : Tony BERNARD (avec le pouvoir de Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER), Hélène BOUDON (avec le pouvoir de Florence LEBLOND), Nadine BOUTONNET (avec le pouvoir de Chantal FACy), Isabelle GAUTHIER (avec le pouvoir de Jean-François MESSEANT), Jean-Marc MORVAN (avec le pouvoir de Jean-Paul CUZIN) et Frédéric PILAUD (avec le pouvoir de Yannick VIGIGNOL),

- **en visioconférence** : Martine BONY (avec le pouvoir de Christine MANDON), Pascale BRUN (avec le pouvoir de Sylviane KHÉMISTI), Cécile GILBERTAS (avec le pouvoir de Josiane HUGUET), Rodolphe JONVAUX, Serge MAFFRE (avec le pouvoir de Sandrine ROUSSEL) et Hervé PRONONCE (avec le pouvoir de Flavien NEUVY),

Membres titulaires absents et excusés : Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER, Dominique BRIAT, Graziella BRUNETTI, Jean-Paul CUZIN, Chantal FACy, Sébastien GOUTTEBEL, Josiane HUGUET, Sylviane KHEMISTI, Florence LEBLOND, Christine MANDON, Jean-François MESSEANT, Flavien NEUVY, François RAGE, Cédric ROUGHEOL, Sandrine ROUSSEL, Christophe SERRE et Yannick VIGIGNOL.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Rapporteur : Tony BERNARD

Vu la loi n° 84-55 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

LE RAPPORTEUR AYANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ

Informations sur les décisions du Président prises par délégation du Conseil d'administration :

Le détail des emplois créés en interne ainsi que pour les missions relatives à l'intérim et au remplacement est présenté, ci-après, en application de la délibération n° 2020-49 du 12 novembre 2020 relative aux délégations de compétences accordées par le Conseil d'administration au Président.

1. Emplois créés en interne :

→ période du 11 novembre 2022 au 31 décembre 2022 → 2 postes

Grade	Catégorie	Nb de poste par grade
Adjoint administratif	C	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1
TOTAL		2

2. Emplois créés par le service intérim :

→ période du 17 octobre 2022 au 9 décembre 2022 → 361 postes

A titre d'information, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 305 postes contre 33 en A et 23 en B.

La catégorie C est la plus représentée avec 84.49 %.

La filière technique est la plus représentée avec 72.30 %.

FILIERES	Nb de postes	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	34	9.42 %
FILIERE TECHNIQUE	261	72.30 %
FILIERE MEDICO SOCIALE	45	12.47 %
FILIERE ANIMATION	17	4.71 %
FILIERE CULTURELLE	4	1.10 %
Total	361	100

GRADE/EMPLOI	CATEGORIE	NBRE DE POSTES PAR GRADES			
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	18			
ADJOINT D'ANIMATION	C	17			
ADJOINT TECHNIQUE	C	23			
AGENT D'ACCUEIL	C	3			
AGENT DE MAINTENANCE	C	4			
AGENT DE MAITRISE	B	1			
AGENT D'EXPLOITATION DES ROUTES	C	79			
AGENT GESTIONNAIRE COMPTABLE	C	1			
AGENT POLYVALENT	C	143			
AGENT SOCIAL	C	4			
AGENT ADMINISTRATIF	C	2	CATEGORIE	POSTES	%
CHARGE DE MEDIATION CULTURELLE	A	1	A	33	9.14 %
OPERATEUR	C	1	B	23	6.37 %
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1	C	305	84.49 %
CHARGE DE MISSION	A	1	TOTAL	361	100.00 %
ASSISTANT SOCIAL	A	5			
ASSISTANT SOCIAL POLYVALENT	A	13			

Service intérim (suite) :

ASSISTANT TECHNIQUE	B	1
CONTROLEUR	A	1
CONSEILLER ECONOMIQUE SOCIAL ET FAMILIALE	A	1
CUISINIER	C	4
GARDIEN	C	3
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	B	9
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF	A	
INSTRUCTEUR	C	
INFIRMIER	A	1
PUERICULTRICE	A	
MEDECIN COORDINATEUR	A	
MEDECIN	A	1
RESPONSABLE DOCUMENTAIRE	B	3
SECRETAIRE	C	
SECRETAIRE	B	
SECRETAIRE MEDICO SOCIALE	C	3
SECRETAIRE MEDICO SOCIALE	B	8
SECRETAIRE ACTION SOCIALE	C	
TRAVAILLEUR SOCIAL	A	1
TRAVAILLEUR SOCIAL ASE	A	8
VAGUEMESTRE	C	
Total		361

3. Emplois créés par le service remplacement :

→ période du 14 novembre 2022 au 31 décembre 2022 → 6 postes

A titre d'information, les postes les plus nombreux sont ceux de catégorie C avec 5 postes contre 0 en A et 1 en B.

Grade	Catégorie	Nb de poste
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE TERRITORIAL	A	0
REDACTEUR TERRITORIAL	B	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	0
ADJOINT ADMINISITRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1
TOTAL		5
FILIERE TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE	C	1
TOTAL GENERAL		6

CATEGORIE	POSTES	
A	0	0.00 %
B	1	16.67 %
C	5	83.33 %
TOTAL	6	100.00 %

Filière	Nb de postes	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	83.33 %
FILIERE TECHNIQUE	1	16.67 %
TOTAL	6	100 %

Informations diverses :

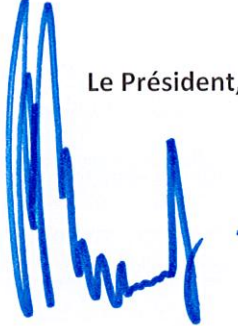
➡ Synthèse des réunions du Conseil de discipline en 2022 :

	Sanction demandée	Grade de l'agent	Avis rendu
1	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 jours
2	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours	Adjoint technique territorial	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 3 jours
3	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours	Agent de maîtrise territorial	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 15 jours
4	Révocation	Adjoint technique territorial	Révocation
5	Révocation	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée d' 1 an
6	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	Educateur territorial des activités physiques et sportives	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée d' 1 an
7	Révocation	Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	Révocation
8	Révocation	Agent social territorial	Exclusion temporaire de fonctions pour une durée d' 1 an
9	Révocation	Adjoint technique territorial	Révocation

➡ Prochain Conseil d'administration : le mardi 14 mars 2023 à 11 h 00 (vote BP).

Le Conseil d'administration prend acte de ces informations.

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

